



Rappel des bonnes pratiques

Pour ce début de nouvelle campagne de travaux en vert et de traitements, l'ensemble des présidents d'ODG a souhaité vous rappeler quelques règles concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et pour

favoriser une bonne entente avec nos concitoyens, même si beaucoup d'entre vous s'efforcent d'ores et déjà de les respecter.

Ne pas traiter quand le vent dépasse la vitesse de 19km/h. - Règlementaire
Respectez la réglementation aux abords des sites sensibles (écoles, crèches, hôpitaux, maison de retraite, etc.)

Informez les riverains de vos travaux et adaptez vos horaires à proximité des habitations.

Adaptez le réglage de votre pulvérisateur

Adaptez la dose de produit au stade végétatif

N'utilisez pas de produits Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques, quand cela est possible.

En cas de prestation de services, nous vous rappelons que le donneur d'ordre est responsable des travaux réalisés par le prestataire.

Vos organisations professionnelles CAVB, BVB, Chambres d'Agriculture, Biobourgogne et conseillers viticoles restent à votre disposition.



Adelphe - pour le recyclage des emballages

Veille trouver une information transmise par Adelphe

Organiser la fin de vie de vos emballages est une obligation environnementale. Dans ce cas

vous faites sûrement partie des 12000 membres d'Adelphe qui accompagne les entreprises des vins et spiritueux dans leur mise en conformité.

Inscrite dans le Code de l'environnement, la Responsabilité Elargie du Producteur (REP)*, prévoit la prise en charge par les entreprises, du recyclage de leurs emballages mis sur le marché en France.

En choisissant le système mutualisé Adelphe, les entreprises viticoles se mettent en conformité et se positionnent ainsi en acteurs éco-responsables : elles favorisent le développement d'une économie locale, respectueuse de l'environnement et des métiers du recyclage : 89% de nos emballages sont recyclés en France !

EN 25 ANS

NOUS AVONS ATTEINT ENSEMBLE

68%

D'EMBALLAGES RECYCLÉS EN FRANCE

ADELPHE, votre partenaire RSE

Au-delà d'assurer votre mise en conformité, être membre d'Adelphe vous permet de poursuivre vos engagements éco-responsables.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

ÉCO-CONCEVOIR

Concevez mieux vos emballages pour réduire votre impact sur l'environnement et vos coûts de production.

À partir de vos besoins, Adelphe vous propose un accompagnement personnalisé et des outils clés en main pour mettre en place des actions concrètes sur vos emballages.

9 FRANÇAIS SUR 10

souhaitent davantage de produits avec des emballages respectueux de l'environnement en grandes surfaces.

COMMUNIQUER

Sensibilisez vos consommateurs au tri de vos emballages pour favoriser leur recyclage.

Grâce à notre marquage Info-Tri et nos contenus pédagogiques, vous pourrez guider vos consommateurs dans leur geste de tri.

Valorisez votre engagement à nos côtés !

Avec nos indicateurs clés en main, nous vous accompagnons dans votre communication RSE liée à l'emballage.

Gérer le recyclage de vos emballages : plus qu'une obligation, une attente forte de vos consommateurs :

80%

d'entre eux attendent des produits responsables commercialisés par des entreprises engagées.

ÊTRE INFORMÉ AVEC LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

En tant que client d'Adelphe, vous avez accès à notre veille réglementaire sur l'actualité des emballages ainsi qu'au catalogue des bonnes pratiques des entreprises de votre secteur.

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE NOS SERVICES

Constance Rerolle est votre contact privilégié :
c.rerolle@adelphe.fr

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE CLIENT ?

> Pour s'inscrire sur notre site sécurisé :
<https://monespace.adelphe.fr>

> UN DOUTE ?
UNE QUESTION ?
Les équipes Adelphe sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0810 00 86 90 (Service 0.06 €/MIN + prix appel)

> Plus d'informations :
www.adelphe.fr



graphiti sept. 2016

* Principe de La Responsabilité Elargie du Producteur : obligation légale inscrite dans le code de l'environnement depuis 1993 qui stipule que toute entreprise qui met sur le marché français des produits emballés à destination des ménages doit pourvoir ou contribuer à la gestion des déchets d'emballages qui résulte de leur consommation ou de leur utilisation.
Sources : « Écologie de perception de l'emballage et d'image du recyclé » - IPSOS (2013), / « Les Français et la consommation responsable » - GfK (juin 2017), / Rapport Annuel Adelphe 2016.



Fiche conduite de la vigne

Une seconde fiche sur les modes de conduite de la vigne est publiée et téléchargeable [ici](#). Une vigne à Crémant de Bourgogne : une vigne vigoureuse, produisant de nombreuses grappes, nécessitant des travaux en vert rigoureux mais pas obligatoirement plus de traitements.



Soirée Trophée Crémant de Bourgogne

La remise du septième Trophée Crémant de Bourgogne se déroulera à l'abbaye de Cluny le samedi 29 juin en soirée. Les producteurs et élaborateurs sont cordialement invités, merci de contacter Emilie Urbano par courriel [ici](#).



Agenda

17 mai: Dégustation contrôle produit
23 - 25 mai: Concours national des Crémants
27 mai: Commission technique UPECB
29 mai: Conseil d'Administration UPECB

6 juin: Comité de certification
Conseil d'Administration CAVB

7 juin: Dégustation contrôle produit
13 juin: Assemblée Générale Certipaq
17 - 18 juin: Voyage de presse UPECB

26 juin: Séminaire UPECB
27 juin: Commission technique UPECB
28 juin: Dégustation contrôle produit
29 juin: [Soirée Trophée Crémant de Bourgogne](#)

[Extranet UPECB](#)

© 2019 UPECB

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur UPECB.

[Se désinscrire](#)